



Délai enquête plainte attouchement

Par aureliej89, le 16/01/2018 à 16:29

BONJOUR marque de politesse[smile4]rnrnJe viens vers vous chercher des infos que je ne trouve pas ! rnJe suis assistante maternelle agréée. en février 2017 une plainte à été déposée contre mon fils de 17 ans par la famille d'une petite que j'avais en garde pour attouchements. j'ai été suspendue immédiatement. La petite à été entendue en procédure Mélanie + examen médical. Mon époux et moi avons été entendu par les gendarmes, ainsi que mes autres employeurs (3 autres familles)et mon plus jeune fils car dans son témoignage la petite à dit qu'il était présent au moments des attouchements de mon aîné. rn4 mois apr6le conseil général m'a rendu mon agrément sous réserve tant qu'il n'y a pas de conclusion d'enquête que mon fils aîné ne soit pas présent à mon domicile quand j'accueille les enfants afin d'écarter "les risques éventuels ". mes autres employeur qui avaient été entendue en gendarmerie sont tous revenus avec leurs enfants en toute confiance à la maison. rnnous avons pris une avocate pour notre fils car ce monde juridique est effrayant. rn6 mois après le dépôt de plainte la garde à vue de mon fils est enfin prévue. .. et annulée la veille car la gendarme en charge du dossier est en arrêt. .. rnaujourd'hui nous sommes 11 mois après le dépôt de plainte. Mon fils sera majeur dans 3 semaines. rnmalgré mes relances quotidiennes à la gendarmerie plus rien ne bouge. l'avocate nous dit de voir ça d'un bon oeil car si mon fils avait été jugé "dangereux" les enquêteurs auraient réagi plus tôt. .. rnest-il possible que les gendarmes attendent la majorité de notre fils pour avoir moins de contraintes pour la garde à vue ? ? rnces délais sont ils normaux? rncela fait 1 an que nous avons l'impression de ne plus vivre. Mon fils a été plusieurs mois sous anti depresseurs et anxyolitique. il est interne et pour ses études à fait de nombreux stages ce qui fait que pour l'année incriminée il n'a été présent à la maison qu'une dizaine de jours en même temps que mon temps de travail. nous savons cette agression impossible, mais employeurs aussi puisqu'ils ont tous décider de me reconfier leurs enfants après ma suspension. nous espérons de toute nos forces un classement sans suite, mais quand?? rnexcusez moi pour ma longue histoire et merci par avance de vos réponses.